

Alpes-Maritimes

Nice

Observatoire

Aménagement intérieur de la bibliothèque

Cahier des Clauses Techniques et Particulières

Lot 03b Parquet

octobre 2022

MADÉLÉNAT 
ARCHITECTURE

Antoine Madélat
Architecte en Chef des Monuments Historiques
58 rue Monsieur le Prince
75006 PARIS

Asselin 
économistes

Asselin Economistes
30 rue Jubé de la Pérelle
91410 DOURDAN

Table des matières

03b.1. CLAUSES GENERALES	3
03b.1.1. OBJET DES TRAVAUX	3
03b.1.2. ETUDE TECHNIQUE	3
03b.1.3. DOCUMENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS	3
03b.1.4. INSTALLATIONS DE CHANTIER PROPRES AU PRESENT LOT	4
03b.1.5. PROTECTION DES EXISTANTS	4
03b.1.6. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES PROPRES AUX PARQUETS	4
03b.1.6.1. DISPOSITIONS ET COORDINATION AVEC LES AUTRES INTERVENANTS	4
03b.1.6.2. CONDITION DE MISE EN ŒUVRE DU PARQUET	5
03b.1.6.3. MISE EN ŒUVRE DU PARQUET	5
03b.2. DISPOSITIONS PARTICULIERES PROPRES AU PRESENT LOT	6
03b.2.1. REVETEMENTS DE SOL	6
03b.2.1.1. FOURNITURE ET POSE D'UN REVETEMENT DE SOL EN PVC POUR L'ESCALIER DE LA SALLE DE LECTURE	6
03b.2.1.1. FOURNITURE ET POSE COLLEE A L'ANGLAISE DE PARQUET EN CHENE MASSIF	6
03b.2.1.2. PSE 3 : PLUS-VALUE POUR POSE A POINT DE HONGRIE DU PARQUET DE LA SALLE DE LECTURE AVEC LISIERE BOIS	8
03b.2.1.3. FOURNITURE ET POSE DE PLINTHES EN CHENE MASSIF DE 10CMHT ASSORTIES AU PARQUET	8
03b.2.1.4. FOURNITURE ET POSE DE SEUILS DE PORTE A LA SUISSE	8
03b.2.1.5. CHARGEMENT ET EVACUATION DES GRAVOIS	8

03b.1. CLAUSES GENERALES

03b.1.1. OBJET DES TRAVAUX

Dans le cadre de la réhabilitation de la bibliothèque de l'Observatoire de Nice, le présent lot interviendra sur les revêtements intérieurs PVC et bois, notamment :

- la fourniture et la pose d'un revêtement PVC pour l'escalier de la salle de lecture,
- la fourniture de parquet en chêne massif avec plinthes assortie, et la pose collée à l'anglaise dans la salle de lecture,
- la mise en place de seuils à la suisse pour rattrapage de niveau entre la salle de lecture et le dégagement et le bureau bibliothécaire,
- PSE 3 : en option la pose du parquet chêne en point de Hongrie dans la salle de lecture,
- PSE 4 : en option la fourniture et la pose d'un revêtement bois pour l'escalier de la salle de lecture,
- le chargement et l'évacuation des déchets issus de ces interventions.

03b.1.2. ETUDE TECHNIQUE

L'entreprise devra établir les études, calculs, dessins d'exécution et nomenclatures nécessaires à la réalisation de ses travaux. Ces renseignements et détails devront pouvoir être fournis à l'Architecte et/ou au Bureau de contrôle, sur leur demande.

L'entrepreneur devra la fourniture des plans d'exécution, d'atelier et de chantier. Ces plans seront établis en fonction des plans DCE et comprendront les plans de repérage d'ensemble, ainsi que tous les dessins d'assemblages et de détails nécessaires à l'exécution (ensemble des châssis avec accessoires, plans de détail de tous les profilés assemblés, plans de détail des assemblages, accessoires et fixations), ils seront cotés avec le plus grand soin.

A partir de ces plans de détails d'atelier et de chantier et après approbation du Maître d'Œuvre et du Bureau de Contrôle, l'entrepreneur devra la fourniture des plans de réservations pour approbation. L'entreprise titulaire du présent lot sera tenue de fournir en temps voulu, avec une extrême précision, tous les renseignements qui permettront à l'entreprise de maçonnerie pierre de taille et plâtrerie de respecter les côtes de réservations nécessaires à la pose des ouvrages.

L'entrepreneur devra la fourniture des documents à la demande du Maître d'Ouvrage.

03b.1.3. DOCUMENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS

Les documents techniques contractuels comprennent le présent CCTP, les normes françaises homologuées, DTU, règles de calculs, ainsi que les plans et documents graphiques établis par l'architecte dont la mention est faite au CCAP :

- DTU 51.2 : Parquets collés
- NF B 50-001 à 50-003 : Bois
- NF B 52 001 : Règles d'utilisation du bois dans les constructions
- NFX 40.500 : Préservation des bois dans la construction
- XP P 05-011 Revêtements de sol - Classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance
- Le code de la construction et de l'habitation
- Le code de l'urbanisme
- Les textes législatifs (textes de lois, arrêtés, décrets, etc...) en vigueur à la date d'attribution du permis de construire

- Le règlement sanitaire du département
- Le code du travail
- Le guide OPPBTP Préconisation de sécurité sanitaire dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID 19 de mai 2021
- Les prescriptions des fabricants de matériaux et matériels

La liste est non exhaustive

Sont également applicables au présent lot les recommandations et spécifications techniques du « Guide de la Maîtrise d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Œuvre » rédigé par le Ministère de la Culture et de la Communication | Direction de l'Architecture et du Patrimoine et publié en Mai 1988.

Rappel : Il sera dérogé aux stipulations des normes ou DTU chaque fois que les dispositions archéologiques ou autres de l'édifice l'imposeront.

03b.1.4. INSTALLATIONS DE CHANTIER PROPRES AU PRESENT LOT

Un échafaudage intérieur roulant sera fourni et mis en place dans la salle de lecture par le Lot 01 MACONNERIE – PLATRERIE, le titulaire du présent lot devra les échafaudages et protections complémentaires pour la réalisation de ses prestations. L'entrepreneur titulaire du présent lot devra prévoir la mise en place de toutes les installations complémentaires nécessaires à la bonne exécution de ses travaux.

Une base vie composée d'un panneau de chantier, un bungalow autonome, les branchements en eau potable et électricité, des clôtures de chantier et le balisage du chantier, sera fournie et mise en place par le Lot 01 MACONNERIE – PLATRERIE. Le titulaire du présent lot devra prévoir les équipements spécifiques (autres que ceux mis à disposition par le Lot 01 et le Maître d'Ouvrage) nécessaires à la réalisation de ses travaux.

Ces sujétions seront incluses dans les prix unitaires et comprendront transports, installations, locations, manutentions et déposes.

03b.1.5. PROTECTION DES EXISTANTS

L'entrepreneur doit prévoir toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection des ouvrages existants et notamment des éléments anciens (sols, élévations, couvertures, épidermes, parements, peintures, mobiliers, etc.).

Ces dispositions doivent être soumises à l'architecte pour approbation, et sont réputées être incluses dans les offres.

03b.1.6. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES PROPRES AUX PARQUETS

03b.1.6.1. DISPOSITIONS ET COORDINATION AVEC LES AUTRES INTERVENANTS

Lors de son étude, l'entrepreneur doit vérifier que les réservations prévues par le maître d'ouvrage ou son mandataire correspondent au type de parquet choisi.

Les parquets finis en usine doivent être mis en œuvre en fin d'activité de chantier. Les parquets bruts peuvent être mis en œuvre avant les travaux de peinture et de menuiserie (revêtements muraux uniquement). Dans ce cas, seuls des équipements de chantier légers, tel que plateforme unipersonnelle en aluminium, peuvent être utilisés afin de ne pas risquer d'endommager le parquet

mis en œuvre. Des protections sont alors à mettre en œuvre dans les conditions définies dans le 6.6.2 du CCT du NF DTU 51.2.

Dans le cas d'un sol chauffant, la température du fluide caloporteur en exploitation ne doit pas dépasser 40 °C.

Le titulaire du lot parquet doit solliciter au titulaire du lot relatif au support les éléments nécessaires à l'exécution des travaux de son lot.

L'entrepreneur se mettra en rapport avec les titulaires des autres corps d'état pour assurer une parfaite finition de ses ouvrages, en particulier en ce qui concerne le raccordement avec les autres matériaux de revêtement, les raccords au pourtour des passages de canalisations ou autres, l'épaisseur des réservations, etc.

Le traçage du trait de niveau sur le pourtour des parois et poteaux doit être réalisé selon les NF DTU 20.1 et NF DTU 21.

03b.1.6.2. CONDITION DE MISE EN ŒUVRE DU PARQUET

Avant de commencer les travaux, l'entrepreneur assurera le nettoyage et le dépoussiérage du support qui devra être débarrassé de toutes traces de plâtre et réceptionner les chapes révisées par le lot Maçonnerie-Plâtrerie. Il ne pourra pas, par la suite, se prévaloir du mauvais état du support dans le cas d'une mauvaise tenue ou présentation de son revêtement.

L'entrepreneur doit s'assurer que les conditions préalables requises dans la norme NF P 63-202-1-1 (Référence NF DTU 51.2) sont satisfaites, en particulier :

- Les supports sont conformes au NF P 63-202-1-1 (NF DTU 51.2),
- Les conditions préalables à la pose sont conformes au NF P 63-202-1-1 (NF DTU 51.2).

S'il n'en est pas ainsi, il en avise le Maître d'Ouvrage et l'architecte au plus tard à la date fixée comme début du délai contractuel. Il en est de même si l'entrepreneur constate, avant la finition, que l'humidité des parquets dépasse 11 %. Les frais correspondant au séchage ou au chauffage des locaux sont répartis dans les conditions prévues par la norme NF P 03-001.

03b.1.6.3. MISE EN ŒUVRE DU PARQUET

La mise en œuvre du revêtement de sol entraîne automatiquement l'acceptation du support.

La mise en œuvre sera réalisée en fonction des normes respectives (définies ci-avant) applicables à chaque type de revêtements de sols et aux spécifications du fabricant. Le collage et les soudures des produits seront réalisés obligatoirement avec les produits préconisés par le fabricant. L'entrepreneur sera tenu responsable de tout décollement éventuel du revêtement de sol, et de la remise en état.

Lorsque la pose est terminée, le revêtement doit être livré propre, exempt de taches de colle et de déchets provenant de la pose. Si les conditions de terminaison du chantier nécessitent la pose d'une feuille de protection, celle-ci ne doit être disposée qu'après séchage de la colle. Le délai de mise en service, pour les revêtements de sols collés sera d'au moins 48 heures avant de mettre les locaux en service.

03b.2. DISPOSITIONS PARTICULIERES PROPRES AU PRESENT LOT

03b.2.1. REVETEMENTS DE SOL

03b.2.1.1. FOURNITURE ET POSE D'UN REVETEMENT DE SOL EN PVC POUR L'ESCALIER DE LA SALLE DE LECTURE

La mise en place du revêtement de sol de l'escalier comprend :

- toutes les sujétions de préparation du support : nettoyage, décapage, etc.
- le ragréage du support par un enduit adapté,
- la fourniture d'un revêtement en plastique en lés soudables à chaud constitué d'éléments comprenant le plat de marche, le nez de marche renforcé en épaisseur anti-dérapant, strié et de couleur contrastée, et la contre-marche en un seul ensemble,
- la fourniture de plinthes par profil PVC de hauteur 100 mm, joint lèvres formant talon pour recouvrement sur sol PVC,
- la pose du revêtement et des plinthes par double encollage par colle polychloropène, compris application d'un primaire et préencollage du support avec primaire selon les prescriptions du fabricant,
- toutes les sujétions liées aux marouflage, arasement, coupes d'onglets en angles pour les plinthes, etc.,
- le soudage des angles à chaud,
- toutes les sujétions de raccordement avec le revêtement de sol dur de la salle de lecture, compris fourniture de pièce de finition.

Destination d'usage du local : bibliothèque, zone d'utilisation moyenne

Classement d'usage : Classe 32 Commercial – Usage ordinaire

Classement UPEC : U3 P2 E1 C0

Exigence réglementaire de résistance au feu : M3

Aspect et finition : modèle et teinte au choix de l'architecte

Localisation :

Unité de mesure : ft

A prévoir pour l'escalier de la salle de lecture.

03b.2.1.1. FOURNITURE ET POSE COLLEE A L'ANGLAISE DE PARQUET EN CHENE MASSIF

La fourniture et la pose collée de parquet sera réalisée selon le protocole d'intervention et les caractéristiques suivantes :

- établissement d'un calepin précis à faire approuver par l'architecte avant début des travaux,
- réalisation d'un prototype d'1m² pour validation,
- nettoyage et préparation du support livré par le lot 01 Maçonnerie – Plâtrerie,
- réalisation d'un enduit de ragréage autolissant P2 au du classement UPEC des revêtements de sols, de 3 mm d'épaisseur et à prise rapide pour rebouchage, ragréages et lissage des sols ciment,

Nota : Le produit utilisé sera agréé par un Avis Technique du CSTB, pour l'emploi sur le support concerné (ciment) et sa destination à recevoir un revêtement de sol mince. La mise en œuvre se fera suivant les prescriptions du fabricant, et selon le Cahier du CSTB 'Exécution des enduits de lissage et

de ragréage auto lissant destinés à la préparation de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol minces' (Livraison 636, Cahier n° 2843, Octobre 1995).

- calages complémentaires pour la reprise des niveaux pour parfaite planéité au droit des seuils de porte,
- fourniture et tri des lames de parquet en chêne massif de 1^{er} choix, traitées insecticide et fongicide, lames à rives parallèles entre elles à rainures et languettes,

Sections : épaisseur 23 mm, largeur 75 mm, longueur 900 mm

- acclimatation des lames à la pièce,
- pose collée du parquet, compris toutes sujétions de fournitures et découpes de fin de rangée,

Nota : La colle sera compatible avec les supports sur lesquels elle sera appliquée.

- traitement du joint de dilatation s'il est réalisé par éléments de recouvrement,
- traitement des seuils de porte,
- traitement des raccords entre les différents type de revêtement,
- ponçage et aspiration du parquet,
- réalisation d'essais pour déterminer la mise en teinte et la finition du parquet,
- mise en teinte et finition par application d'un vernis au choix de l'architecte,

Nota : Les produits seront soumis à l'approbation de l'architecte, et la mise en œuvre se fera selon les prescriptions du fabricant.

- protection des parquets traités jusqu'à la réception des travaux.

Les travaux comprendront l'ensemble du matériel et de la main d'œuvre nécessaire, toutes sujétions de coupes droites, biaises, circulaires, etc., toutes sujétions de calages, fixations (clous, agrafes, pattes métalliques, etc.), et les manutentions des gravois vers les conteneurs et bennes de pré-tri mis à disposition sur le chantier.

Destination d'usage du local : bibliothèque, zone d'utilisation moyenne

Classement d'usage : Classe 32 Commercial – Usage ordinaire

Classement UPEC : U3 P2 E1 C0

Essence du bois : dureté comprise entre 30 N/m² et 40 N/m² (classe C)

Exigence réglementaire de résistance au feu : M3

Pose collée à l'anglaise

Localisation :

Unité de mesure : m²

A prévoir pour la salle de lecture.

PSE 4 : A prévoir en option pour l'escalier de la salle de lecture, compris marches, contre-marches et nez de marche renforcé en épaisseur, anti-dérapant, strié et de couleur contrastée.

03b.2.1.2. PSE 3 : PLUS-VALUE POUR POSE A POINT DE HONGRIE DU PARQUET DE LA SALLE DE LECTURE AVEC LISIERE BOIS

La fourniture et la pose collée de parquet sera réalisée selon le protocole d'intervention et les caractéristiques de l'article précédent.

Pose collée en point de Hongrie
Lisière bois

Localisation :

Unité de mesure : m²

A prévoir en plus-value de l'article précédent pour les salles de lecture et de réunion.

03b.2.1.3. FOURNITURE ET POSE DE PLINTHES EN CHENE MASSIF DE 10CMHT ASSORTIES AU PARQUET

Fourniture et pose de plinthes en chêne massif avec finition vernis assorties au parquet, parfaitement corroyées sur faces vues, ajustées au sol et solidement collées. Sont comprises toutes les sujétions de coupes d'onglet et d'assemblage, ainsi que toutes les sujétions de comblement des vides entre le support et les plinthes par un joint souple de la teinte du parquet et compatible avec les matériaux sur lesquels il est appliqué.

Hauteur de plinthe : 10 cm

Localisation :

Unité de mesure : ml

A prévoir pour la salle de lecture.

PSE 4 : A prévoir en option pour l'escalier de la salle de lecture.

03b.2.1.4. FOURNITURE ET POSE DE SEUILS DE PORTE A LA SUISSE

Cet ouvrage concerne la mise en place de barres de seuil pour rattrapage de niveau au droit des portes du bureau bibliothécaire et du dégagement menant à la salle de lecture, il comprend :

- la réalisation de barres de seuil en chêne massif avec rainure adaptée au parquet de la pièce et avec une finition vernis, de sections 23 x 70 mm adaptées à la hauteur de niveau à rattraper et de longueurs adaptées aux passages de portes,
- toutes les sujétions de recoupe aux dimensions des passages,
- l'insertion des barres de seuil dans la languette de la lame du parquet, leur ajustement au sol et leur collage selon les mêmes caractéristiques que le parquet.

Localisation :

Unité de mesure : u

A prévoir pour porte d'environ 80 cm de passage entre la salle de lecture et le dégagement.

A prévoir pour porte d'environ 150 cm de passage entre la salle de lecture et le bureau bibliothécaire.

03b.2.1.5. CHARGEMENT ET EVACUATION DES GRAVOIS

Dans le cadre de la présente opération, chaque entreprise devra prévoir la gestion des déchets de chantier qu'elle produit, suivant les dispositions ci-dessous :

- descente de toutes hauteurs,
- toutes manutentions pour chargement en bennes, camions, conteneurs, etc.
- l'ensemble des frais concernant l'acheminement des déchets vers un centre de tri, de stockage, et/ou centre de valorisation, en s'assurant de l'élimination finale conformément à la réglementation en vigueur,

- les nettoyages de voirie réglementaires.

Les déchets seront enlevés au fur et à mesure des déposes et démolition et ne devront en aucun cas être stockés sur le site.

L'attention des entreprises est attirée sur l'obligation législative de valorisation et/ou de stockage des déchets de chantier, à compter du 1er juillet 2002, suivant notamment :

- loi du 15 juillet 1975
- loi du 13 juillet 1992
- décret du 13 juillet 1994
- circulaire du 15 février 2000

La liste est non exhaustive

Les entrepreneurs s'appuieront utilement sur :

- le plan départemental de gestion des déchets du BTP
- les projets d'aménagements des communes concernées par une plate-forme de stockage des déchets BTP

Chaque entreprise fournira le(s) bordereau(x) de suivi des déchets de chantier de bâtiment, chaque bordereau de suivi comprendra 4 exemplaires par conteneur :

- Exemple N°1 à conserver par l'entreprise
- Exemple N°2 à conserver par le collecteur - transporteur
- Exemple N°3 à conserver par l'éliminateur
- Exemple N°4 à retourner dûment complété au Maître d'Ouvrage via la Maîtrise d'Œuvre pour vérification et visa

Nota : Les soumissionnaires devront effectuer leur(s) propre(s) estimation(s) quantitative(s).

Nota : L'offre des entreprises sera considérée forfaitaire en ce qui concerne le présent poste

Nota : Les entreprises fourniront en annexe à leur offre, le(s) certificat(s) de prise en charge de leurs déchets par le(s) centre(s) qu'elles envisagent de solliciter.

Localisation :

Unité de mesure : à inclure dans la valeur des prix unitaires

A prévoir pour les menuiseries déposées sans conservation ainsi que pour l'ensemble des gravois issus de toutes les interventions du présent lot.

Le présent CCTP dressé par
L'Architecte en Chef soussigné
A Paris, le
Antoine MADELENAT

Lu et accepté

L'entrepreneur,

Fin du présent CCTP